

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 516

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 51

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« celui-ci »

les mots :

« cet établissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.